



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 26 mars 2021

Élection syndicale TPE : le vote est ouvert !

Dès aujourd'hui, et jusqu'au 6 avril 2021, près de 5 millions de salarié(e)s des très petites entreprises (TPE, moins de 11 salariés) et employé(e)s à domicile sont appelé(e)s à voter en ligne ou par courrier pour choisir le syndicat qui les représentera durant les quatre prochaines années.

A Mayotte près de 2700 salariés de très petites entreprises et employé(e) à domicile sont concerné(e)s, et votent tous les quatre ans pour désigner les organisations syndicales qui les représentent.

Cette élection joue donc un rôle majeur dans la prise en compte des intérêts spécifiques de ces salariés, notamment en cette période de crise. Elle s'inscrit dans un contexte de forte vitalité du dialogue social ces derniers mois.

Comment voter ?

L'électeur ou l'électrice reçoit par courrier son identifiant de vote, son code confidentiel et son bulletin de vote. Il ou elle a le choix entre :

- **Voter en ligne** : Il suffit de se connecter au site internet : election-tpe.travail.gouv.fr et de cliquer sur le bouton « Voter », présent sur toutes les pages du site. L'électeur ou l'électrice peut ensuite renseigner son identifiant de vote et son code confidentiel reçus il y a quelques jours par courrier et voter pour le syndicat candidat de son choix. Les dispositifs de sécurité mis en place garantissent la confidentialité du vote.
- **Voter par courrier** : Sur le bulletin de vote reçu par courrier, qu'il ou elle aura préalablement détaché, l'électeur ou l'électrice noircit la case qui correspond au syndicat de son choix. Il ou elle renvoie le bulletin dans l'enveloppe, de retour préaffranchie (également jointe au courrier), qui doit être postée au plus tard le 6 avril et doit parvenir au centre de dépouillement le 12 avril 2021, dernier délai, pour que le vote soit pris en compte.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi**

Une ligne téléphonique a été mise en place pour répondre aux questions des électeurs et électrices et les aider en cas de difficultés dans leur inscription ou leur accès au vote : **09 69 37 01 37**, 7 jours sur 7 de 8h à 20h, heure métropolitaine (numéro non surtaxé, tarif d'un appel vers un téléphone fixe en France métropolitaine).

Toutes les informations sur le scrutin et la liste des syndicats candidats dans chaque région sont disponibles sur le site internet election-tpe.travail.gouv.fr.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976